

Instructions

1. Téléchargez ce document en format Word en cliquant sur « Fichier », puis « Télécharger ».
2. Personnalisez la lettre si vous le souhaitez, par exemple en puisant aux informations disponibles sur le site de Nature Québec :
<https://naturequebec.org/campagnes/defendons-lavenir-de-la-foret/>
3. Changez le titre de la lettre si vous le souhaitez. Par exemple :
 - Régime forestier : une réforme à réformer
 - La forêt publique ne doit pas être livrée à l'industrie
4. N'oubliez pas d'ajouter votre signature à la fin (avec le nom de votre organisation s'il y a lieu).
5. Enlevez cette section d'instructions.
6. Envoyez votre lettre :

A : Francois.Legault.ASSO@assnat.qc.ca

Cc : Maite.BlanchetteVezina.RIMO@assnat.qc.ca;
Benoit.Charette.DEMO@assnat.qc.ca;
ministre@environnement.gouv.qc.ca ;
ministre@mrnf.gouv.qc.ca;

Cci : meresaufrontsaguenay@protonmail.com

Vous pouvez également envoyer votre lettre à François Legault [via un formulaire prévu à cette fin.](#)

Un grand merci ! Et merci de partager cet appel à l'action.

Réforme du régime forestier québécois : un projet fort inquiétant

Monsieur François Legault,
Premier ministre du Québec

Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1B4
Francois.Legault.ASSO@assnat.qc.ca

Cher Monsieur Legault,

C'est parce que la situation l'exige que nous nous adressons directement à vous au sujet du projet de loi visant la réforme du régime québécois qui sera prochainement déposé par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) de votre gouvernement, Mme Maïté Blanchette Vézina.

La situation l'exige en effet parce que la réforme annoncée met à mal les avancées de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise ou Commission Coulombe qui a remis son rapport en décembre 2004.

Ce rapport, qui avalisait les constats de l'*Erreur boréale*, le film choc de Richard Desjardins et de Robert Monderie (1999), faisait d'importantes recommandations qui ont été mises en œuvre par la suite. Il insistait en particulier sur la nécessité d'un virage vers l'aménagement écosystémique des forêts. La gestion intégrée des ressources y était identifiée comme la pierre angulaire de la démocratisation de la gestion des forêts publiques. La commission prônait aussi le recours aux données scientifiques pour fonder la gestion forestière. Elle préconisait également d'opter pour la rigueur, la reddition de compte et la transparence.

Une réforme mal orientée

Tout cela est mis en péril par le projet de loi dont le dépôt est imminent. L'aménagement écosystémique et la gestion intégrée des ressources sont abandonnés sur une partie non négligeable du territoire, là où sera priorisée la production ligneuse intensive. La vision de la forêt qui sous-tend la réforme est gravement réductrice. Modelé pour plaire au Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), le nouveau régime considère la forêt comme une réserve de bois en attente d'être exploitée. Négligeant bien d'autres problèmes qu'il faudrait pourtant résoudre, il vise avant tout à augmenter la production de bois.

L'idée d'un zonage par triade — une zone de production ligneuse intensive, une zone mixte (production extensive), une zone de conservation — n'est pas nécessairement mauvaise. Mais, selon la réforme prévue, l'industrie aurait carte blanche pour la gestion des zones de production intensive (25 % de la forêt), sans que les autres usagers de la

forêt aient leur mot à dire. Les lobbies forestiers captant facilement l'oreille de votre gouvernement, on peut s'attendre à ce que les territoires forestiers les plus riches, c'est-à-dire les plus rentables du point de vue de l'industrie, lui soient réservés. L'ennui, c'est que ces secteurs sont aussi bien souvent les plus riches du point de vue de leur biodiversité, comme les vieilles forêts. Le Forestier en chef a suggéré que la conservation se rabatte sur les secteurs de toute manière inaptes à l'exploitation du bois, c'est-à-dire « les pentes fortes, les bandes riveraines et les milieux humides¹ ».

L'inquiétude règne un peu partout

Des Premières Nations multiplient les demandes² pour être entendues de votre ministre du MRNF. Elles craignent à juste titre d'être dépossédées de portions de leurs territoires ancestraux. Elles déplorent de n'avoir pu obtenir de vraies consultations et de n'avoir pas pu contribuer, comme elles le souhaitent, à l'élaboration de la réforme. Des syndicats et des travailleuses et travailleurs du bois s'inquiètent également, tout comme des organisations écologiques³. Les pêcheurs, chasseurs et autres villégiateurs ou adeptes de plein air pourraient aussi faire les frais de la réforme. En effet, la ministre prévoit financer le réseau de chemins multiusages, réalisé d'abord pour les fins d'extraction de la ressource, avec un principe d'utilisateur-payeur selon lequel tous les utilisateurs de la forêt devront payer via leurs divers permis gouvernementaux, sans pouvoir influencer les tracés de ces chemins sur le quart du territoire.

La forêt, un patrimoine vivant collectif à préserver

Pour nous, citoyennes et citoyens de partout au Québec, la forêt québécoise est avant tout un précieux patrimoine vivant collectif, un joyau à protéger et à préserver pour les prochaines générations. Elle a une valeur intrinsèque en tant même qu'elle existe et est constituée d'écosystèmes diversifiés qui abritent de très nombreuses espèces végétales et animales. Bien entendu, de nombreuses personnes et communautés forestières y trouvent aussi leur gagne-pain. Nous souhaitons toutes et tous qu'elle puisse continuer à nous fournir du bois et à faire vivre les travailleuses et travailleurs forestiers et leurs familles ; mais il faut que ce soit à long terme. Les compagnies forestières, dont plusieurs sont possédées par des capitaux étrangers, visent le plus souvent le profit à court terme. La perspective d'un gouvernement au service du bien commun ne doit pas être calquée sur la leur. Il ne s'agit pas de rejeter toute réforme forestière, bien au contraire. Mais elle doit conduire à une gestion durable, adaptée aux besoins des Québécois. La réforme doit donc être pensée de manière concertée, en écoutant tous les acteurs concernés comme le prévoyait la Commission Coulombe.

¹ Communiqué de presse conjoint de Nature Québec, Unifor, la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN), le Syndicat des Métallos, la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec), 12 décembre 2025.

²

<https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2025-02-22/reforme-du-regime-forestier/nos-premieres-nations-l-ancien-l-alerte.php>

³ Communiqué de presse conjoint de Nature Québec... *Idem*.

Repartir sur d'autres bases

Voilà ce que nous demandons : que le processus en cours soit suspendu, puis repris sur d'autres bases afin que la réforme se fasse de manière transparente et concertée en donnant la chance à tous les acteurs concernés, et au premier chef les Premières Nations, de se faire entendre. Cette réforme doit s'articuler autour de l'aménagement écosystémique, permettre une réelle adaptation aux changements climatiques et la modernisation de l'industrie forestière. Elle doit aussi miser sur la deuxième et la troisième transformation et soutenir, là où ce sera nécessaire, la requalification des travailleurs et travailleuses. Elle doit viser à rendre la forêt résiliente.

Nous voulons que nos forêts soient encore là demain, après-demain et pour toujours.

Votre signature et vos coordonnées ici